

Mois de l'aidant : le Département de Seine-et-Marne se mobilise

À l'occasion de la Journée nationale des aidants le 6 octobre, le Département organise pour la 5^e année consécutive le Mois de l'aidant. Tout au long du mois d'octobre, les maisons départementales des solidarités (MDS) et les points autonomie territoriaux (PAT) du territoire vous proposent une série d'animations et d'évènements ouverts à tous et gratuits. **Objectif : sensibiliser, informer et échanger avec des professionnels du secteur médico-social afin de découvrir les aides départementales.**

À ce jour, on dénombre 8 à 11 millions de personnes en France qui soutiennent au quotidien un proche en perte d'autonomie, en situation de handicap ou gravement malade. En Seine-et-Marne, le nombre de proches aidants est estimé à 180 000 personnes. Leur situation extrêmement fragile entraîne généralement de l'isolement et de l'épuisement.

Dans ce contexte, du 1^{er} au 28 octobre 2022, le Département de Seine-et-Marne organise son Mois de l'aidant afin de permettre à tous les Seine-et-Marnais d'échanger sur leur situation et de s'informer sur les aides départementales. De nombreuses animations sont proposées du nord au sud du territoire : ateliers, rencontres, théâtre, projections, débats, etc. Découvrez tout le programme de l'édition 2022 du Mois de l'aidant sur www.seine-et-marne.fr.

Cette année, l'évènement change de format et propose 3 nouveautés :

- une journée de lancement pour les professionnels le 9 octobre à Hautefeuille : un forum professionnel des établissements et services médico-sociaux ;
- des évènements sur les territoires de chaque Maison départementale des solidarités pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et leurs aidants ;
- la journée départementale des aidants pour les professionnels le 19 octobre à Tournan-en-Brie.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Département a mis en place des services Seniors Aînés Personnes Handicapées et Aidants (Sapha) ouverts au public au sein des 14 Maisons départementales des solidarités. Objectif : mieux accompagner les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, leurs familles et les aidants. « *Nous continuerons de développer des réponses adaptées et territorialisées, dans la continuité de ce que nous avons pu faire par le passé, comme les Pôles d'Autonomie Territoriaux ou encore les services SAPHA afin que chaque aidant et aidé puissent bénéficier d'un accompagnement de qualité, évitant ainsi les risques de rupture de parcours* », précise Benard Cozic, vice-président du Département en charge des solidarités.

Tout au long du mois d'octobre, les professionnels médico-sociaux du Département sont également joignables au 01.64.79.73.29 de 9h à 17h du lundi au vendredi (coût d'un appel local) ou par mail à scms@departement77.fr.

« Nous approfondirons dans les mois à venir l'ensemble des démarches engagées pour venir en aide, à notre tour, à ces Seine-et-Marnais. L'inclusion et la participation de tous à la vie du territoire sont des valeurs auxquelles je crois profondément. À l'occasion du lancement du mois de l'aidant le 30 septembre prochain, nous signerons la charte « Ville aidante Alzheimer » », conclut Jean-François Parigi, président du Département de Seine-et-Marne.

Contacts presse :

Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr